



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des entreprises de la filière industrielle de l'automobile

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête à l'origine pilote

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique, Direction Générale des entreprises (DGE), Sous-direction de la Prospective, de l'évaluation et des études économiques (P3E)

Au cours de sa réunion du 18 novembre 2015, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête auprès des entreprises de la filière industrielle de l'automobile.

Cette enquête, qui sera menée en 2016, et qui porte sur l'année d'observation 2014, permet de mobiliser l'information pour décrire une filière. Elle fait suite à l'enquête pilote du même nom, menée en 2012, qui a permis l'élaboration d'un répertoire des entreprises et des établissements ayant effectivement une activité au titre de la filière industrielle de l'automobile.

Les résultats de l'enquête répondent aux besoins des acteurs de la filière. Les débats tenus lors des *États généraux de l'Industrie* en 2010 avaient donné aux filières une place centrale dans la politique industrielle, en identifiant 15 « filières stratégiques ». La *Conférence nationale de l'industrie*, mise en place dans la foulée de ces *États généraux*, avait créé autant de comités stratégiques de filières, désormais regroupés au sein du *Conseil national de l'industrie*, dont la DGE assure le secrétariat général.

L'objectif de l'enquête de 2016 est d'une part d'assurer la mise à jour des informations de la filière, et d'autre part d'affiner la connaissance de la filière sur deux thématiques importantes : implantation à l'international et recherche-développement.

Les informations collectées seront relatives aux ventes de produits industriels, aux effectifs travaillant dans des établissements industriels, aux ventes à l'international, aux achats de produits industriels. De plus, des questions seront posées sur le positionnement de l'entreprise dans la filière (relation directe avec un constructeur automobile) et activités ou achats de services de R&D en lien avec la filière.

À l'issue de l'enquête, le fichier des résultats de l'enquête pourra être enrichi par appariements avec les nombreuses bases de données individuelles sur les entreprises (FARE, LIFI, ESANE, CIS, TIC, EACEI, ...) pour compléter le diagnostic économique de la filière (effectifs, production, valeur ajoutée, santé financière, appartenance à un groupe, relations interentreprises, ...).

Les unités statistiques interrogées sont celles issues de l'EAP appartenant *potentiellement* à la filière industrielle de l'automobile, i.e. fabriquant des produits destinés à être intégrés à une automobile. Le champ de l'enquête est donc constitué, d'une part, des entreprises industrielles ayant pour activité

principale l'industrie automobile (*noyau* de la filière) et, d'autre part, des entreprises fabriquant des produits concourant à la construction d'un véhicule automobile en amont du noyau (*périphérie* de la filière), entreprises identifiés à partir d'une liste de produits en nomenclature ProdFra établie lors de l'enquête précédente et validée des mises à jour de la liste ProdCom. Les entreprises interrogés seront des unités légales ainsi que, le cas échéant, des unités profilées, auquel cas seules ces unités seront interrogées. L'enquête permettra alors d'identifier les unités qui fabriquent *effectivement* des produits pour la filière.

L'enquête couvre la France métropolitaine. Il est prévu d'interroger environ 7 000 unités. La collecte par internet puis par téléphone dans un second temps sera privilégiée, le face à face étant réservé *a priori* pour les unités profilées. Le temps de réponse sera variable : quasiment nul pour les entreprises hors de la filière, et en moyenne de 10 minutes pour les autres, avec des variations suivant le nombre de produits potentiellement dans la filière et le nombre d'établissements d'activité principale (APET) industrielle.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGE. La maîtrise d'œuvre relative à la collecte sera effectuée par un prestataire externe.

Le comité de pilotage associera des représentants de la DGE et de l'Insee. Outre ces deux institutions, le comité de concertation associera quant à lui les organisations professionnelles (CCFA, FIEV, FIM, UIC, FFF, FIPEC, SNCP).

Les résultats de l'enquête seront publiés : sont prévus (au moins) un « 4 pages de la DGE » et des résultats détaillés dans la collection « DGE Analyse ».

L'enquête a suscité différents échanges qui seront retranscrits dans le compte rendu détaillé de la commission.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour deux années à compter de 2016.